



UNIVERSITÉ PARIS II  
PANTHÉON-ASSAS



COLLÈGE  
DE DROIT  
-  
ÉCOLE  
DE DROIT

2020 | 2021

# LICENCE LE COLLÈGE DE DROIT

Créé en 2008, le Collège de droit de l'université Paris II Panthéon-Assas fut le premier en son genre. Le Collège de droit est une filière sélective que suivent les étudiants pendant les trois années de la licence. À l'issue de ces trois années, un diplôme d'université (DU) leur est délivré.

## Objectifs du Collège de droit : ouverture et pluridisciplinarité

Le Collège de droit vise à renforcer la formation juridique des étudiants qui souhaitent compléter leurs connaissances par une ouverture aux autres sciences humaines et sociales ainsi qu'aux grands enjeux philosophiques, économiques et sociaux contemporains.

Le Collège de droit permet également une certaine ouverture sur le monde. Il dispense des enseignements portant sur le droit comparé et les droits étrangers, ainsi que sur des sujets présentant une dimension internationale. Des séminaires, parfois dispensés dans une autre langue, y sont assurés par des professeurs étrangers invités par l'université.

## Organisation du Collège de droit

Ces objectifs se déclinent autour de trois filières :

- La filière Fondements du droit
- La filière Économie-gestion
- La filière Internationale.

En 1<sup>re</sup> année, les étudiants suivent les enseignements des trois filières. Puis, en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année, les étudiants choisissent l'une des trois filières et suivent des enseignements communs. En 3<sup>e</sup> année, les étudiants participent à un concours de rhétorique juridique dans un esprit d'émulation et de camaraderie.

## À quoi sert le Collège de droit ?

Le droit n'est pas qu'une technique. Il est aussi le produit d'une histoire et le reflet d'une culture. Il accompagne des mouvements intellectuels, économiques et sociaux, en même temps qu'il est irrigué par eux. Un juriste accompli n'est pas seulement un excellent technicien du droit ; il est aussi un professionnel au fait des multiples enjeux qui traversent le droit et auxquels la pratique le confrontera. Au-delà de son intérêt en termes de culture et de réflexion, la formation du Collège de droit constitue un atout pour intégrer le master de son choix ou effectuer un séjour à l'étranger dans un programme intégré. Le Collège de droit représente aussi une valeur ajoutée pour la préparation à l'examen du barreau, au concours de la magistrature ou à la carrière universitaire.

## Un Collège au sein de l'université

Le Collège de droit permet à ses étudiants de bénéficier d'enseignements et de développer un esprit de promotion au sein d'effectifs réduits.

### ADMISSION AU COLLÈGE DE DROIT

- Le Collège de droit est ouvert aux étudiants ayant obtenu la mention « Très bien » au baccalauréat, dans la limite des places disponibles, après un examen sur dossier et le passage obligatoire d'un test d'admission
- Les candidatures se font via une inscription sur Parcoursup et une procédure particulière sur le site internet de l'université
- Le test aura lieu en juillet 2021
- Les étudiants du parcours classique de licence qui obtiennent de très bons résultats en 1<sup>re</sup> année peuvent également rejoindre le Collège à partir de la 2<sup>e</sup> année de licence.

# MASTER L'ÉCOLE DE DROIT

La suite naturelle du Collège de droit est l'École de droit. Sa finalité est de compléter les deux années de master :

- Développement de la culture juridique et générale
- Ouverture sur des thèmes transversaux
- Dépassement de la distinction des disciplines
- Mise en œuvre simultanée de l'ensemble des connaissances acquises.

Les étudiants y reçoivent des enseignements de théorie générale et s'y livrent également à des exercices pratiques en étant confrontés à des cas réels, grâce à des équipes dédiées.

## 1<sup>re</sup> année de l'École de droit

En plus des enseignements de la 1<sup>re</sup> année de master, les étudiants suivent un séminaire commun portant sur un thème transversal, un séminaire spécialisé (portant, au choix, sur le droit civil, les principes fondamentaux du droit public, le droit des affaires) ainsi que des études de cas et des conférences de méthode par petits groupes d'étudiants. Les études de cas sont co-animées par un enseignant de l'École et des avocats, proposant aux étudiants des réflexions méthodologiques, à partir de dossiers en cours ou archivés.

## 2<sup>e</sup> année de l'École de droit

Les enseignements de la 2<sup>e</sup> année de l'École de droit viennent compléter la formation de master 2 choisie par l'étudiant dans l'offre de formation de l'université. Différentes alternatives sont possibles (portant, au choix, sur une étude de cas au sein d'un cabinet d'avocats et toujours à partir de dossiers réels ; ou sur une note de lecture d'un ouvrage de référence, ou de conférence, à l'occasion d'un colloque organisé par l'un des centres de recherche de l'université, la sélection étant validée par les directeurs de l'École de droit). Les étudiants doivent également organiser collectivement au moins une conférence, ou une « master class » (audience simulée devant une Cour, à partir d'un cas réel), au choix des directeurs de l'École de droit.

Le diplôme de l'École de droit est délivré à l'issue de la 2<sup>e</sup> année aux étudiants ayant obtenu une mention « Assez bien » à la fois au master 2 auquel ils sont inscrits, ainsi qu'en 2<sup>e</sup> année de l'École de droit.

## ADMISSION À L'ÉCOLE DE DROIT

Les candidatures à la 1<sup>re</sup> et à la 2<sup>e</sup> année de l'École de droit auront lieu du 25 juillet au 27 août 2021.

### 1<sup>re</sup> année de l'École de droit

La 1<sup>re</sup> année est ouverte aux étudiants déjà inscrits en master 1 juridique à l'université Paris II Panthéon-Assas. Ils doivent répondre aux conditions suivantes :

- Avoir obtenu leur licence avec une moyenne au moins égale à 13/20, ainsi que le diplôme du Collège de droit avec une moyenne au moins égale à 13/20 (le diplôme du Collège obtenu avec des points du jury n'est pas pris en compte)
- Ou, pour les autres étudiants, avoir été acceptés après un examen de leur dossier universitaire comportant plusieurs mentions.

### 2<sup>e</sup> année de l'École de droit

La 2<sup>e</sup> année est ouverte aux étudiants qui répondent aux conditions suivantes :

- Justifier d'une moyenne de master et en à 13/20 en 1<sup>re</sup> année de master égale à 13/20 en 1<sup>re</sup> année de l'École de droit. Il n'y a pas d'accès direct en 2<sup>e</sup> année de l'École de droit pour les étudiants ayant validé uniquement la 1<sup>re</sup> année de master
- Ou, s'ils proviennent d'autres universités, ils doivent avoir été acceptés après un examen de leur dossier. Une inscription dans un master 2 doit être validée.

## **Collège de droit**

Directeur  
Cécile PÉRÈS, professeur

## **École de droit**

Co-directeurs  
Denis BARANGER, professeur  
Pierre-Yves GAUTIER, professeur

## **Scolarité**

Aurore OHIER  
Bureau 211, centre Assas  
Tél : +33 (0)1 44 41 58 29  
aurore.ohier@u-paris2.fr

## **Accueil du public**

Lundi et vendredi : 13h → 16h30  
Mardi, mercredi et jeudi : 10h → 12h30 et 13h30 → 16h30

—

<https://college-ecole-de-droit.u-paris2.fr/fr>



UNIVERSITÉ PARIS II  
PANTHÉON-ASSAS

—

12 place du Panthéon 75005 Paris  
[www.u-paris2.fr](http://www.u-paris2.fr)